



Pascale MATHIEU
Présidente

president.cno@ordremk.fr

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 23 mars 2020

Monsieur le ministre, cher Olivier Véran,

Permettez-moi dans un premier temps de vous assurer du soutien des kinésithérapeutes et de l'ordre en particulier dans la dramatique situation qu'affrontent notre pays et nos concitoyens.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie, j'ai, en responsabilité, dès la demande de confinement, demandé aux kinésithérapeutes de fermer leurs cabinets et de ne prendre en charge que les soins absolument non reportables sans risque d'aggravation pouvant conduire à une hospitalisation.

J'ai par ailleurs fait recenser, région par région, les kinésithérapeutes susceptibles de prendre en charge à leur domicile les patients porteurs de maladies respiratoires chroniques ou de maladies susceptibles de générer un encombrement, afin d'éviter qu'une éventuelle dégradation de leur condition ne les conduise à l'hôpital.

Mais à terme, de nombreux patients vont avoir des séquelles, subir une perte de chance faute de kinésithérapie. Les suites de traumatologie, les patients porteurs d'atteintes neurologiques graves et évolutives qui pourraient perdre de l'autonomie, les suites de chirurgie orthopédique, les personnes âgées confinées...

C'est pourquoi je vous demande en urgence de publier un texte permettant aux kinésithérapeutes de pratiquer le télésoin, pour que ces patients ne soient pas laissés sans soins essentiels, au moins pendant toute la période de circulation active du virus.

Vous remerciant de prendre en compte cette proposition, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, cher Olivier Véran, l'expression de ma haute considération.

Pascale MATHIEU
Présidente du CNOMK